

VIOLENTOMÈTRE

Fais le test pour savoir si tu es en danger ou non dans ta relation amoureuse.



SUPER !

Ta relation est saine quand...

- Il respecte mes choix et mes envies.
- Il accepte mes amis et ma famille.
- Il a confiance en moi.
- Il est content quand je suis heureuse.
- Il me demande si je suis d'accord pour faire des choses ensemble.



ATTENTION !

Il y a de la violence quand...

- Quand il est fâché, il ne me parle plus pendant plusieurs jours.
- Il me fait du chantage si je ne veux pas faire quelque chose.
- Il trouve que mes idées et projets sont nuls.
- Il se moque de moi devant tout le monde.
- Il est jaloux tout le temps.
- Il vérifie mes sorties, mes vêtements et mon maquillage.
- Il vérifie mes messages, mes appels et mes mails.
- Il me demande souvent que je lui envoie des photos de moi toute nue.
- Il m'empêche de voir mes amis et ma famille.



DANGER !

Tu es en danger et tu demandes de l'aide quand...

- Il dit que je suis folle quand je lui fais des remarques.
- Il s'énerve et devient violent quand quelque chose lui déplaît.
- Il me pousse, me tire, me secoue, me giflé et me frappe.
- Il menace de se tuer à cause de moi.
- Il me touche les seins, les fesses ou le sexe quand je ne suis pas d'accord.
- Il menace de montrer aux autres des photos de moi toute nue.
- Il m'oblige à regarder des films pornos quand je ne suis pas d'accord.
- Il m'oblige à avoir des relations sexuelles quand je ne suis pas d'accord.
- Il menace de me tuer.



**ALERTER,
C'EST PROTÉGER**
**UN APPEL
PEUT SAUVER !**



C'EST QUOI LA VIOLENCE ?

La violence c'est vouloir faire du mal
par la parole ou par les gestes.

La violence est interdite.

C'EST QUOI LE CONSENTEMENT ?

Le consentement c'est être d'accord.

Tu as le droit de dire non quand tu le veux.

VICTIME OU TÉMOIN. TU PEUX :

Être aidé(e) en appelant le **3919**

Appeler la police au **17**

Par message sur le téléphone au **114**

Allô enfance en danger **119**

Pour les violences dans le sport,
par mail : **signal-sports@sports.gouv.fr**

Tu peux aussi

*juste en parler à une personne de confiance :
un éducateur, un ami, un parent...*

CONTACTS UTILES

Vous venez de subir des violences de votre conjoint ou de votre
compagnon. **C'est une infraction pénale !**

Vous vous rendez à la brigade de gendarmerie : **17**

**Vous décidez de quitter le logement, vous n'avez pas d'autres
possibilités de logement.** Appelez le « référent / hébergement »
des femmes victimes de violences (jour et nuit) **115**

**Vous avez un emploi et devez le quitter parce ce que vous
déménagez pour fuir les violences.**

Vous pouvez vous inscrire à l'agence locale de France Travail en
qualité de demandeuse d'emploi indemnisée **3949**

Centre Medico Social

(Travailleurs sociaux référents violences conjugales)

5 Allée des Dames - 07300 Tournon-sur-Rhône **04 75 07 07 10**

Service Social CAF pour les familles avec enfants à charge
(demander un rappel du service social) **3230**

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
30 avenue de Zelzate - 07200 Aubenas **04 75 93 31 70**

Permanences :

- **Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie**
Le mardi à la gendarmerie de Tournon-sur-Rhône
- **Juriste (Informations juridiques & Aide aux victimes)**
2^{ème} mercredi du mois
- Matin à la gendarmerie,
- Après-midi au Centre socioculturel -18 Place Rampon
- **Service Emploi**
Le mercredi après-midi au Centre socioculturel

AMAV / France Victimes 07

17 cours du Palais 07000 PRIVAS

04 75 29 30 00

Permanence (sur RDV) :

2^{ème} mercredi du mois à la Maison Municipale Pour Tous de 9h30 à 12h

4^{ème} mercredi du mois à la Gendarmerie de Tournon-sur-Rhône
de 9h30 à 12h